

Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

META'LUC MAT NOIR Nom UFI 89KE-C8YV-2H2E-UKP0

Code du produit 27160SL Type de produit Peinture

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GAD - SAINT LUC 306, avenue Joliot Curie 30931 - NÎMES **FRANCE**

Tel.: +33 (0)4 66 62 76 21

e-mail: contact@peintures-saint-luc.com - Internet: www.peintures-saint-luc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS): (+33) 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7

Centres antipoison et de toxicovigilance français : https://centres-antipoison.net/

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H336

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

: Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques; Anhydride maléique Composants dangereux

Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer Mentions de danger

somnolence ou vertiges.

fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du

récipient et du matériel de réception. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.

Tenir à l'écart des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles, de la chaleur. Ne pas

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Conseils de prudence

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

21/03/2025 FR (français) 1/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

Composant		
Acides gras en C14-C18, traités au maléate (85711-46-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Anhydride maléique (108-31-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Le mélange ne contient pas de substance figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACh pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CE: 919-857-5 N° REACH: 01-2119463258-33	≥ 20 – < 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic Non classé
Acides gras en C14-C18, traités au maléate	N° CAS: 85711-46-2 N° CE: 288-306-2 N° REACH: 01-2119976378-19	≥ 0,1 – < 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine	N° CAS: 85711-55-3 N° CE: 288-315-1 N° REACH: 01-2119974148-28	≥ 0,0015 – < 0,05	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 2, H373
Anhydride maléique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	N° CAS: 108-31-6 N° CE: 203-571-6 N° Index: 607-096-00-9 N° REACH: 01-2119472428-31	≥ 0,0015 – < 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
N° CAS: 108-31-6 N° CE: 203-571-6 N° Index: 607-096-00-9 N° REACH: 01-21194724		(0,001 ≤ C :	≤ 100) Skin Sens. 1A; H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

|--|

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin

en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement

ou gerçures de la peau.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir.

21/03/2025 FR (français) 2/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation modérée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Liquide et vapeurs inflammables. Danger d'incendie

: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Danger d'explosion

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Évacuer la zone. Mesures de précaution contre l'incendie

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Assurer une ventilation appropriée. Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Utiliser l'équipement de protection

individuel requis.

Procédures d'urgence Eloigner le personnel superflu. Stopper la fuite. Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la Rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Après utilisation bien fermer le couvercle. Porter un équipement de protection individuel. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Température de manipulation : < 30 °C

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

21/03/2025 FR (français) 3/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

Conditions de stockage

Matières incompatibles

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

: Sources de chaleur.

Température de stockage : < 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1.Paramètres de contrôle

Hydrocarbures en C	9-C11, < 2% aromatiques	
France	VME (OEL TWA)	1000 mg/m ³
France	VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m³
Anhydride maléique	(108-31-6)	
France	Nom local	Anhydride maléique
France	VLE (OEL C/STEL)	1 mg/m³
France	Remarque	Valeurs recommandées/admises. Risque d'allergie
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

3.1		
Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnel	France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	1000 mg/m ³	
VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m³	
Anhydride maléique (108-31-6)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Anhydride maléique	
VLE (OEL C/STEL)	1 mg/m³	
Remarque	Valeurs recommandées/admises. Risque d'allergie	
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)	

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

O. I. 4. DIVEE COT IVEO			
Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
Long terme - effets systémiques, cutanés	208 mg/kg de poids corporel/jour		
Long terme - effets systémiques, inhalation 871 mg/m³			
DNEL/DMEL (Population générale)			
Long terme - effets systémiques,orale	125 mg/kg de poids corporel/jour		
Long terme - effets systémiques, inhalation	185 mg/m³		
Long terme - effets systémiques, cutanés	125 mg/kg de poids corporel/jour		

Anhydride maléique (108-31-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	0,8 mg/m³ (ECHA)
Aiguë - effets locaux, cutanée	0,04 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,8 mg/m³ (ECHA)
Long terme - effets systémiques, inhalation	0,4 mg/m³ (ECHA)
Long terme - effets locaux, inhalation	0,4 mg/m³ (ECHA)
PNEC (Eau)	
PNEC (eau douce)	0,04281 mg/l
PNEC (eau de mer)	0,004281 mg/l
PNEC (intermittente, eau douce)	0,4281 mg/l (ECHA)
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,334 mg/kg poids sec (ECHA)
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0334 mg/kg poids sec (ECHA)
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0415 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC (station d'épuration)	44,6 mg/l (ECHA)

21/03/2025 FR (français) 4/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile . Restreindre l'accès au personnel habilité lors de l'utilisation et du nettoyage.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures. conforme à la norme EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS. Nous conseillons les matériaux suivants. Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".

	Туре	Matériau		Perméation	Epaisseur (mm)	Norme		
Gants prolon	pour une util gée ou réutilisable	Caoutchouc multicouches (fluoré type Silve	(FKM), ershield 4H)	Laminé	5 (> 240 minutes), 6 (> 480 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque conforme à l'EN136, EN140 ou à l'EN14387, équipé de filtre ou de cartouche de type. A - Composés organiques à point d'ébullition élevé, >65°C (marron)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Noir.

Apparence Liquide visqueux. Odeur Caractéristique. Pas disponible Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion Point de congélation Pas disponible Pas disponible Point d'ébullition Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Point d'éclair : > 23 °C

Point d'éclair : Compris entre 23°C et 60°C (estimé)

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible pH : Pas disponible

21/03/2025 FR (français) 5/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

Viscosité, cinématique Pas disponible Solubilité Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) Pas disponible Pression de vapeur à 20°C Pas disponible Pression de vapeur à 50°C Pas disponible Densité 1,13 Densité de vapeur Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV calculée : 395 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. 10.2. Stabilité chimique

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Rubrique 7).

10.5. 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance,

10.6. 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé

Indications complémentaires L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Non classé Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(STOT) (exposition unique)

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Peut provoquer somnolence ou vertiges. (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Acides gras en C14-C18, traités au maléate (85711-46-2)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) 1000 mg/kg de poids corporel/jour Estomac

Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)

7,1 mg/kg de poids corporel/jour OCDE 422 LOAEL (oral, rat, 90 jours)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Risque présumé d'effets graves pour les organes (système digestif) à la suite d'expositions (exposition répétée) répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion)

Anhydride maléique (108-31-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). (exposition répétée)

21/03/2025 FR (français) 6/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

: Non classé Danger par aspiration

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Biodégradation

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Non classé

77 (73 – 81) % 28j

: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	
Biodégradation	80 % 28j	
Acides gras en C14-C18, traités au maléate (85		
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.	
Biodégradation	35 (30 – 40) % 28j	
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	
Biodégradation	87 % 28j	
Anhydride maléique (108-31-6)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5 – 6,7	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiellement bioaccumulable.	
Acides gras en C14-C18, traités au maléate (8	5711-46-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1 @25°C	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.	
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléyla	amine (85711-55-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≥ 1 – ≤ 6,2	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Anhydride maléique (108-31-6)		

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

-2,61 (ECHA) Faible potentiel de bioaccumulation.

Potentiel de bioaccumulation 12.4. Mobilité dans le sol

META'LUC MAT NOIR	
Ecologie - sol	Non établi

Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques

Non établi Ecologie - sol Acides gras en C14-C18, traités au maléate (85711-46-2)

Ecologie - sol Non établi.

Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine (85711-55-3) Non établi Ecologie - sol

Anhydride maléique (108-31-6)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone 1,63 ECHA organique (Log Koc) Ecologie - sol Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

META'LUC MAT NOIR

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant	
Hydrocarbures en C9-C11, < 2% aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras en C14-C18, traités au maléate	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
(85711-46-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acides gras de tall oil, composés avec l'oléylamine	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
(85711-55-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Anhydride maléique (108-31-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

21/03/2025 FR (français) 7/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

12.7. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement. Indications complémentaires

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Code HP

Indications complémentaires

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre

que le produit qu'ils contiennent.

Informations sur les déchets écologiques Éviter le rejet dans l'environnement.

Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

Auto-détection - Auto-détection

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis aux prescriptions de l'IMDG/de l'ADR, au titre 2.3.2.5/2.2.3.1.5, pour les emballages d'une capacité inférieure à 450 litres.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

: 1263 N° ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : PeinturePeinture

Description document de transport : UN 1263 Peinture, 3, III, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables Étiquettes de danger : 3 - Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III - matières faiblement dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

: 163, 640E, 650 Dispositions spéciales (ADR)

Quantités limitées (ADR) : 51 : F1

Quantités exceptées (ADR)

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001 · PP1

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour : T2 vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP29 conteneurs pour vrac (ADR)

: LGBF Code-citerne (ADR) Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 3 : V12 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR): S2

Numéro d'identification du danger (code Kemler) 30

30 1263

: A

Panneaux oranges

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E Code EAC : •3YE

14.6.2. Transport maritime

Catégorie de chargement (IMDG)

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 955 Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1 Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01 : PP1 Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) T2 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP29 N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) S-E

21/03/2025 FR (français) 8/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

14.6.3. Transport aérien

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 366 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 220L Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 355 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 10L passagers et cargo (IATA) Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 60L Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192

Code ERG (IATA)

14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) Dispositions spéciales (ADN) : 163, 64E, 65 Quantités limitées (ADN) : 5 L Quantités exceptées (ADN) : E1 : PP, EX, A Equipement exigé (ADN) Ventilation (ADN) : VF01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

: 31

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Solvant organique

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche automobile

Teneur en COV calculée 395 g/l

Valeur limite européenne de COV (Directive: Sous-catégorie A/i(PS): Revêtements monocomposants à fonction spéciale. Dans sa forme prêt à 2004/42/CE - Annexe II-Partie A)

l'emploi: 500q/l maximum.

15.1.2. Directives nationales

France

Code	Maladies professionnelles
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

N° ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4331	4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 (H225 ou H226)		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données Règlement (UE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le Règlement (UE) n°1907/2006 (REACh).

Conforme à l'ATP version

21/03/2025 FR (français) 9/10



Date d'émission: 01/07/2020

Date de révision: 20/03/2025

Version: 4.2

Code du produit : 27160SL

META'LUC MAT NOIR

Référence du règlement relatif à la FDS

FDS conforme au Règlement (CE) 1907/2006 (REACh) et ses amendements, notamment le Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II)

Texte intégral des phrases H et EUH:			
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Chronic Non classé	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique Non classé		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3		
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1		
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1		
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A		
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1		
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H318	Provoque de graves lésions des yeux.		
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.		

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

21/03/2025 FR (français) 10/10